

ASSEMBLÉE DE PROVINCE	<u>AMPLIATIONS</u>	
	Commissaire déléguée	1
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	Gouvernement	1
	Congrès	1
N° 88-2020/APS	Directions	11
	JONC	1
	Archive NC	1
	IGPS	1

## DÉLIBÉRATION relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021

## L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 11-2011 du 26 mai 2011 relative à la mise en place de l'instruction comptable M52;

Vu la délibération modifiée n° 37-2019/APS du 20 juin 2019 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Vu l'arrêté modifié du 22 avril 2011 relatif à l'expérimentation par la collectivité de Nouvelle-Calédonie, les provinces et leurs établissements publics administratifs de l'instruction budgétaire et comptable M52 applicable aux départements et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu le rapport n° **88928-2020/1-ACTS/**DFI du 23 octobre 2020,

## A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 5 NOVEMBRE 2020, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

<u>ARTICLE 1</u>: Le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021 s'est tenu en application de l'article 183-2 de la loi organique susvisée.

<u>ARTICLE 2</u>: La présente délibération sera transmise à Madame la commissaire déléguée de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.